

## PLU DE LA VILLE DE SAINT MARTIN D'HÈRES

### Synthèse Réunions publiques de concertation préalable (2 réunions de lancement – 4 réunions thématiques)

#### INTRODUCTION

Le PLU, Plan Local d'Urbanisme, instauré par la Loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000 remplace de POS (Plan d'Occupation des Sols). C'est un document d'urbanisme qui fixe l'utilisation des sols : quelle zone sera ou non urbanisée, s'il y aura des logements, des commerces ou des équipements ..

Il définit l'aménagement global de Saint-Martin-d'Hères dans un souci de développement durable (le PADD). Il prend en compte l'urbanisme, l'habitat, les déplacements, les activités économiques.

Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), partie intégrante du PLU, fixe les objectifs politiques de développement de la ville : l'équilibre entre le renouvellement urbain actuel et l'urbanisation nouvelle, la préservation des ressources environnementales et des zones naturelles, la diversité des fonctions urbaines, la mixité sociale, la maîtrise des déplacements.

Le PADD s'articule avec les documents de planification et d'orientation à l'échelle de l'agglomération (Plan de Déplacements Urbains, Programme Local de l'Habitat, Schéma de Cohérence Territoriale ..). Il est cohérent avec le contrat d'agglomération.

Outil réglementaire et foncier, le PLU constitue également un document déterminant pour la mise en œuvre de notre projet de ville pour les 10 à 15 ans à venir.

Les réunions publiques d'information et de concertation qui précèdent l'enquête publique réglementaire ont déjà permis de dégager des propositions, des questions, des suggestions, des orientations enrichissant l'élaboration du PLU et de son PADD.

#### PROPOSITIONS POUR « FAIRE LA VILLE » DURABLEMENT

La concertation a mis l'accent sur plusieurs types de propositions pour « faire la ville » durablement.

- **Prendre appui sur les ressources locales diversifiées pour l'accueil de nouvelles populations et activités**, nécessaires pour le développement de la ville, son ouverture vers l'extérieur et son attractivité.
  - Développement d'une offre diversifiée d'habitat, d'aménagement et de services adaptés aux évolutions des publics de la ville afin de mieux attirer de nouveaux publics : habitants, salariés, commerçants, entrepreneurs, étudiants.
  - Faciliter l'accès au logement pour tous, avec des logements sociaux plus nombreux et mieux répartis, et des logements locatifs et en accession abordables, notamment pour les étudiants, les jeunes et les personnes âgées, pour éviter la ségrégation sociale par le logement.
  - Appui sur les ressources économiques locales (entreprises, commerces et services, université et recherche) pour accueillir de nouvelles activités notamment liées au projet Neyrpic, « Campus de l'Innovation » et CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment – Champ Roman). Ceci peut générer un «retour

d'investissement» pour les habitants, tant sur l'emploi que la création d'activités, le confort de travail des entreprises et de leurs salariés, la création de richesses pour les commerçants.

- Mise en valeur du patrimoine et des caractéristiques culturelles de la ville : création d'un parvis devant l'église de Notre Dame de la Délivrance, valorisation de *Mon Ciné* et de la galerie d'art contemporain Vallès dans le développement de la ville.
- **Renforcer le lien entre les populations, les quartiers et les activités économiques et universitaires pour faciliter la cohésion sociale et la vie quotidienne.**
  - Création de «pôles de vie» dans les quartiers en complémentarité avec celui du secteur Neyrpic-Maison communale : redynamisation des pôles commerciaux de proximité, renforcement des pôles de quartiers et leurs diverses fonctions (habitat, commerces, entreprises)
  - Développement d'espaces publics comme lieux de vie sociale
  - Relier les quartiers entre eux, notamment avec les transports collectifs complétés des liaisons piétonnes pour favoriser l'ouverture des quartiers, les échanges et le partage des équipements notamment culturels et sportifs
  - Développement des fonctions d'un centre-ville avec ses espaces publics, comme bien commun à tous ceux qui résident à Saint-Martin-d'Hères et qui y travaillent, à tous les habitants de l'agglomération et à ceux qui la visitent (projet Neyrpic, aménagement de l'avenue Gabriel Péri, liaisons avec le domaine universitaire...)
  - Permettre les changements de comportements significatifs dans les modes de déplacement par une amélioration continue de l'offre de transports pour rendre la ville plus accessible à tous, notamment les liaisons avec le domaine universitaire, entre les quartiers, avec le sud de l'agglomération (poursuite de la ligne D du tramway, amélioration des dessertes et des fréquences des bus...).
- **Inscrire la gestion durable du territoire et la qualité environnementale des aménagements et des constructions dans les opérations publiques et privées**
  - Poursuivre et amplifier la préservation des espaces naturels : mise en valeur de la colline du Murier, avec en particulier la pérennité des espaces agricoles viables, extension du parc Hubert Dubedout, mieux relier le Murier avec le reste de la ville ..
  - Mieux intégrer les activités économiques dans la ville en réduisant risques et nuisances et en améliorant les articulations entre économie et habitat.
  - Economiser l'eau et préserver sa qualité.
  - Réduire la consommation énergétique : poursuite de la mise en œuvre du Plan Climat, mise en place de diagnostics énergétiques, développement de l'utilisation des énergies renouvelables, optimisation du chauffage urbain, application dans les constructions et les opérations d'urbanisme des principes de qualité environnementale.
  - Veiller à la qualité architecturale et des aménagements urbains, respectueuse de la diversité des espaces et de l'environnement : réaménagement du quartier Malfangeat, aménagement de l'avenue Gabriel Péri ..
  - Rénover l'habitat existant, qu'il soit social ou privé, notamment les copropriétés privées dans lesquelles la Ville a beaucoup de mal à intervenir.